



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
 étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
 après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**  
 En exercice.....35  
 Présents.....34  
 Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**  
  
**Délibération numéro :**  
**2015/105**  
**Budget annexe PARKING**  
**CAPELLE : Décision**  
**Budgétaire Modificative n°1.**

**ETAIENT EXCUSES :** Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 2 juin 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 mai 2015  
 Le Maire

*Budget*



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;  
 Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;  
 Vu la délibération n°2015/020 du 02 avril 2015 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;  
 Considérant que la décision modificative n°1 de 2015 du budget annexe parking capelle reprend les résultats de l'exercice 2014 ;  
 Considérant que le déficit d'investissement est repris au chapitre 001 pour un montant de 3 707 291,83 euros ;  
 Considérant qu'il est nécessaire d'affecter à la réserve la somme de 4 132 979,81 euros représentant l'excédent de fonctionnement ;  
 Considérant que dans la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe parking capelle des crédits sont inscrits et sont relatifs à la subvention d'équilibre de la ville au budget annexe pour couvrir le déficit d'investissement reporté ;  
 Considérant que la subvention d'équilibre est augmentée de 30 306,06 euros ;  
 Considérant que la redevance réglée par la SAS la moitié dans le cadre de la convention de concession des 163 places du parking s'élève à 120000e à l'année et doit être versée directement à la ville, une recette de 60 000 euros est inscrite en DM1.

Considérant que la Délégation de service public du parking Capelle prévoit le versement par la ville de cette redevance de 120 000 euros au délégataire Q PARK, des crédits à hauteur de 60 000 euros sont inscrits dans la DM1.

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

MIRAM





Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	Reports	DM 1	
				PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES				
011	Impôts et taxes	5 000,00		0,00	0,00
	611 : Prestations de services				0,00
	614 : charges locatives de copropriété	5 000,00			
	6358 : Autres impôts				
65	Autres charges de gestion courante	10,00		60 000,00	60 000,00
	658 : Charges diverses de gestion courante	10,00		60 000,00	60 000,00
66	Charges financières	180 300,00		0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	180 300,00			0,00
	66112 : Intérêts courus non échus				
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	0,00		0,00	0,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.				
	6812 : dot. Amort. Charges à répartir				
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.				0,00
023	Virement à la section d'investissement	67 000,00		30 306,06	30 306,06
	TOTAL DEPENSES	252 310,00		90 306,06	90 306,06
	RECETTES				
70	Ventes	0,00		0,00	0,00
	70128 : surtaxes communales				0,00
75	Autre produits de gestion courante			60 000,00	60 000,00
	758 : Reversement				
77	Produits exceptionnels	252 310,00	0,00	30 306,06	30 306,06
	774 : subventions exceptionnelles				
	7788 : autres produits exceptionnels	252 310,00		30 306,06	30 306,06
66	Charges financières	0,00			
	6611 : intérêts des emprunts et dettes				
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	0,00		0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions				0,00
	TOTAL RECETTES	252 310,00		90 306,06	90 306,06
002	Excédents antérieurs reportés				0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	252 310,00		90 306,06	90 306,06